

Transparency International publie son Indice de Perception de la Corruption 2010

Les crises mondiales ne pourront être résolues sans une tolérance zéro contre la corruption

Paris/Berlin, 26 octobre 2010 – Transparency International publie aujourd'hui son Indice de perception de la Corruption (IPC) 2010, un classement évaluant 178 pays en fonction de la perception du niveau de corruption affectant leur administration publique et classe politique. Dans cette édition 2010, près des trois quarts des pays évalués ont un score inférieur à 5, sur une échelle allant de 0 (haut niveau de corruption perçu) à 10 (haut niveau d'intégrité perçu). Quant à la France, elle recule encore d'une place pour s'établir au 25^{ème} rang. En France et ailleurs, les dommages causés par la corruption doivent être pris plus au sérieux.

« Ces résultats montrent que des efforts beaucoup plus importants doivent être accomplis pour renforcer la gouvernance dans le monde. Lorsque la survie d'un si grand nombre de personnes est en jeu, les engagements des gouvernements en faveur de la lutte contre la corruption, la transparence et la redevabilité doivent se traduire par des actes concrets. La bonne gouvernance est en effet un élément essentiel face aux défis mondiaux auxquels sont confrontés les gouvernements », a déclaré Huguette Labelle, Présidente de Transparency International (TI).

Pour relever ces défis, il est nécessaire que les gouvernements prennent des mesures anti-corruption dans tous les domaines où ils opèrent, qu'il s'agisse des réponses apportées à la crise financière et au changement climatique ou des actions entreprises par la communauté internationale pour éradiquer la pauvreté. Transparency International plaide par ailleurs pour une mise en œuvre plus stricte de la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui offre le cadre légal le plus complet pour combattre la corruption.

« Tolérer la corruption est inacceptable : trop de personnes pauvres et vulnérables continuent de souffrir de ses conséquences à travers le monde. Il faut davantage de respect des lois et des réglementations existantes. Aucun refuge pour les corrompus ou leur argent ne doit exister », a ajouté Mme Labelle.

Indice de perception de la corruption : principaux résultats

Dans l'IPC 2010, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et Singapour se retrouvent en haut du classement avec un score de 9,3. Les gouvernements instables, souffrant encore souvent des conséquences de conflits passés, continuent à dominer le bas du tableau. L'Afghanistan et le Myanmar se partagent l'avant-dernière place avec un score de 1,4. La Somalie arrive dernière avec 1,1.

De réels changements de perception peuvent être constatés pour certains pays. On note une amélioration des scores entre les éditions 2009 et 2010 pour le Bhoutan, le Chili, l'Équateur, la Macédoine (ARYM), la

Gambie, la Jamaïque, le Koweït et le Qatar. Parallèlement, on observe un déclin des scores sur la même période pour la République Tchèque, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, Madagascar, le Niger et les États-Unis.

La France recule encore

La France, avec une note de 6,8, recule encore d'une place et passe au 25^{ème} rang du classement. Que la France soit moins mal classée que l'Espagne (30^{ème}), le Portugal (32^{ème}), l'Italie (69^{ème}) et la Grèce (78^{ème}) ne saurait être une consolation. Elle demeure derrière de nombreux Etats européens tels que la Suède (4^{ème}), les Pays-Bas (7^{ème}), l'Allemagne (15^{ème}) et le Royaume-Uni (20^{ème}).

Plusieurs raisons expliquent que les entreprises et experts internationaux interrogés continuent à avoir une image relativement dégradée de la classe politique française. Entre janvier 2009 et septembre 2010, l'actualité française a été marquée par plusieurs affaires dont l'audience a largement dépassé nos frontières. Au premier rang de celles-ci, on peut citer le rebondissement, en juin 2009, de l'enquête sur l'attentat de Karachi qui, selon les familles des victimes, privilégie désormais la piste de l'arrêt du versement de commissions occultes pour expliquer l'attentat et aurait par ailleurs établi l'existence de retro-commissions. Outre cette affaire également marquée par un énième usage abusif du secret défense dans une affaire de corruption, le projet de suppression du juge d'instruction et la nomination contestée d'un certain nombre de procureurs conduisent les observateurs internationaux à s'interroger sur l'indépendance et les moyens d'action de la justice française pour mener à bien des enquêtes dans des dossiers politico-financiers sensibles. Dans son arrêt rendu le 29 mars 2010 dans l'affaire Medvedyev, la Cour européenne des droits de l'Homme avait pointé la subordination hiérarchique du parquet français à l'exécutif et rappelé que les magistrats du parquet devraient « *présenter les garanties requises d'indépendance à l'égard de l'exécutif et des parties* ».

Par ailleurs, dix ans après la ratification par la France de la Convention OCDE, la justice française n'a conduit à son terme presque aucune des procédures engagées pour corruption d'agent public étranger, ni prononcé de condamnation, à l'exception d'un dossier de faible importance. « *La volonté de la France de mettre en œuvre les engagements pris au titre de la Convention OCDE, du Conseil de l'Europe et de la Convention des Nations Unies contre la corruption est de plus en plus mise en doute par la communauté internationale* », souligne Daniel Lebègue, président de TI France.

Plus récemment, la controverse sur les conflits d'intérêts suscitée par l'affaire Woerth-Bettencourt qui a éclaté durant l'été 2010, a jeté un peu plus le doute sur les pratiques de la classe politique française. Celles-ci doivent évoluer vers plus de transparence et mieux garantir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers. C'est une condition indispensable pour que la classe politique française retrouve la confiance des observateurs internationaux mais, aussi et surtout, celle de nos concitoyens. Les déclarations récentes des différents leaders de partis sur la question des conflits d'intérêts laissent entrevoir une évolution possible. Il s'agit maintenant de traduire ces intentions en actes. C'est à cet objectif que répondent les propositions présentées aujourd'hui même par TI France à la Commission de hauts magistrats mise en place pour prévenir les conflits d'intérêts dans la vie publique.

Transparence International France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

A travers l'action de plus d'une centaine de sections affiliées réparties dans le monde entier, ainsi que de son secrétariat international basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion aux ravages de la corruption et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile dans le but de la combattre.

www.transparence-france.org / www.transparency.org

Note aux rédacteurs : L'IPC est un indice composite, fondé sur 13 différentes enquêtes menées auprès d'experts et d'hommes d'affaires. Les enquêtes source pour l'IPC 2010 ont été réalisées entre janvier 2009 et septembre 2010.

Contact médias

Paris

Myriam Savy

Tél. : +33 1 47 58 82 08

transparence@free.fr

Berlin

Deborah Wise Unger

Tél. : +49 30 34 38 20 662 ou 666

press@transparency.org